

The page features a decorative design with three blue circles of varying sizes, each composed of concentric circles in different shades of blue. Two thin blue lines intersect at the top left, forming a large 'V' shape that frames the circles. A large blue circle is partially visible at the bottom right corner.

Projet Pédagogique

ACCUEIL PERISCOLAIRE
MERCREDIS EDUCATIFS
2022/2023

**Commune
De
RICHEMONT**

Projet Pédagogique

ACCUEIL PERISCOLAIRE – MERCREDIS EDUCATIFS

2022/2023.

I/ Présentation.

Organisateur : Commune de RICHEMONT
Place de l'église, 57 270 Richemont.
03 87 71 23 70

Forme : ACM/ALSH

Public : enfants de 3 à 11 ans.

Dates : 01/09/2022 au 07/07/2023.

Equipe pédagogique :

- ✓ Accueil Périscolaire :

Les enfants sont encadrés par une directrice et 4 animateurs :
BEHEM Pauline, directrice BAFD, stagiaire BPJEPS et titulaire AFPS.
Elle se chargera du suivi sanitaire.

TASSONE Graziella, animatrice titulaire CQP, stagiaire BAFD.
Elle se chargera de la direction et du suivi sanitaire en cas d'absence de la directrice.

MOLTENI Marion, animatrice titulaire BAFA, et titulaire AFPS.

BLANCHOUIN Olivier, animateur titulaire BAFA et BPJEPS.

FEITE Françoise, animatrice titulaire BAFA.

A tour de rôle, les ATSEM compléteront l'équipe sur le temps de la pause méridienne.

BELKOWSKI Sophie, titulaire CAP de la petite enfance.

DENOYELLE Laëtitia.

KIRCHE Marine.

- ✓ Mercredis Educatifs :

Les enfants sont encadrés par une directrice et 3 animateurs :
BEHEM Pauline, directrice BAFD, stagiaire BPJEPS et titulaire AFPS.
Elle se chargera du suivi sanitaire.

TASSONE Graziella, animatrice titulaire CQP, stagiaire BAFD.

Elle se chargera de la direction et du suivi sanitaire en cas d'absence de la directrice.

MOLTENI Marion, animatrice titulaire BAFA, et titulaire AFPS.

BLANCHOUIN Olivier, animateur titulaire BAFA et BPJEPS.

Lieu d'accueil : Service Enfance, 1bis, Rue du Stade à Richemont.

II/ Contextualisation.

1. Contexte général.

Richemont compte plusieurs associations qui concernent directement les enfants et les jeunes :

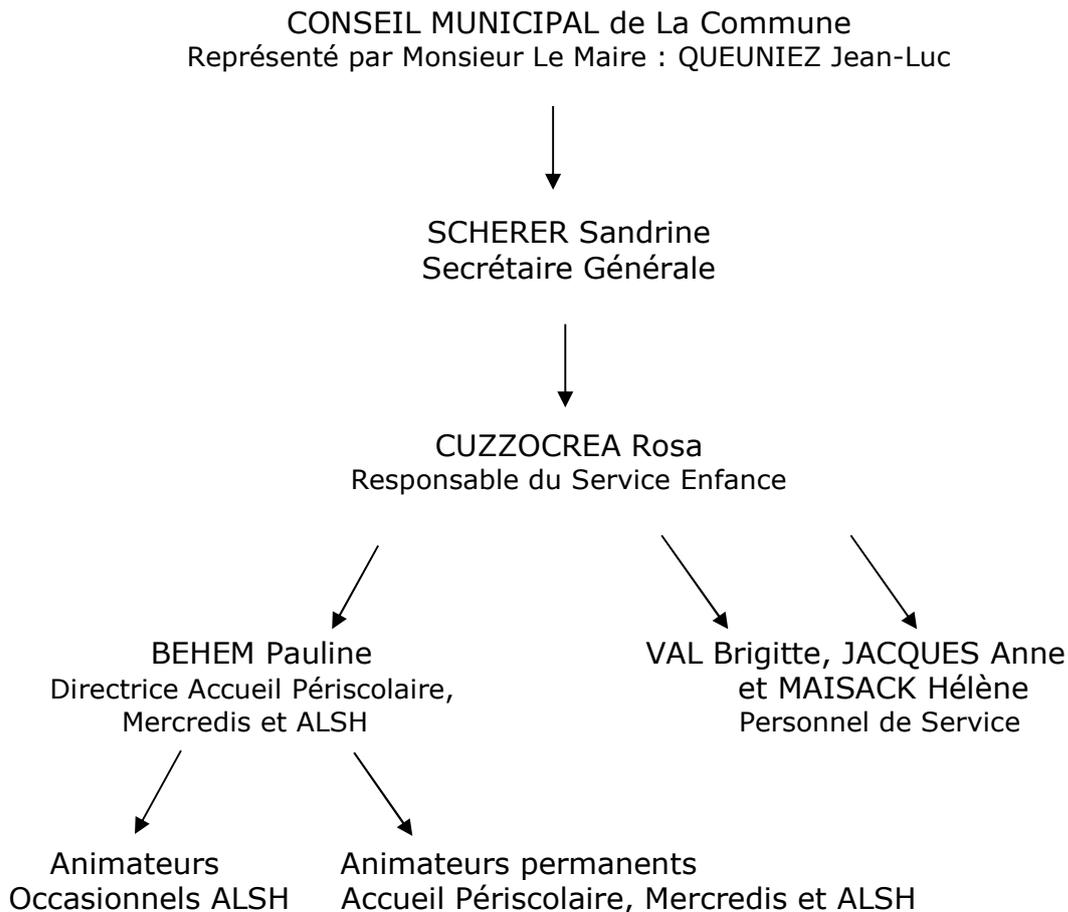
- Des clubs sportifs : Foot, Judo, Tennis ...,
- Des associations de parents d'élèves,
- La Maison des Jeunes et de la Culture.

Dans le cadre de leurs actions, plusieurs infrastructures communales sont à disposition de ces associations : Stade de Foot, Gymnase, City stade, terrains de tennis, Dojo, salles communales...

La ville de Richemont compte une école élémentaire (6 classes/130 enfants) et une école maternelle (3 classes/72 enfants).

Une Maison d'Enfants à Caractère Sociale (MECS) implantée dans deux maisons du village, accueille un groupe d'enfants placés. Certains d'entre eux fréquentent les structures enfance de la ville : école, clubs sportifs, périscolaire...

Organigramme :



2. Orientations pédagogiques.

L'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) doit être un lieu de socialisation, de responsabilisation et de citoyenneté.

Il s'agira donc :

- De contribuer à l'autonomisation des enfants.
- D'être à l'écoute des demandes des enfants et les soutenir dans leurs différents projets en fonction de leurs envies et de leurs possibilités.
- D'encourager l'apprentissage de la citoyenneté au quotidien et à travers la vie de groupe, l'expression, l'échange et le partage d'idées, l'apprentissage de l'écoute et du respect de l'avis d'autrui, la prise de responsabilités, la participation à la définition des règles de vie commune ...
- De mettre en œuvre des activités pédagogiques qui développent le lien social, l'esprit d'équipe et d'entraide.
- De les accompagner vers la prise de responsabilités dans des projets dont ils sont les acteurs.
- D'encourager le public accueilli à devenir acteur et scénariste de ses temps de loisirs, donc de favoriser les projets d'enfants, de les mettre à contribution lors de l'élaboration des programmes d'activités ...
- De créer l'envie d'explorer diverses activités.

L'Accueil Collectif de Mineurs doit être un lieu de découvertes.

Cela suppose de permettre à l'enfant de pratiquer des loisirs actifs et diversifiés dans des milieux, des environnements différents de sa vie quotidienne.

L'Accueil Collectif de Mineurs doit être un lieu de pratiques culturelles nouvelles.

Il s'agit de permettre à l'enfant de s'exprimer au moyen d'activités ludiques, artistiques, culturelles, physiques.

L'Accueil Collectif de Mineurs doit être un lieu ouvert aux parents.

Les parents, la famille sont indissociables de l'enfant que nous accueillons, cela suppose d'offrir aux parents la possibilité de prendre une place avant, pendant et après l'ACM, de communiquer, de les informer et de les solliciter dans des instances structurées ou non. Il s'agit de faire appréhender aux parents l'accueil de loisirs comme lieu d'éducation (pas une garderie).

Le partenariat.

L'Accueil Collectif de Mineurs (ACM) est un temps complémentaire important du temps scolaire, familial et social.

Il s'agit donc de réfléchir ensemble pour accéder à une meilleure compréhension des besoins des enfants. Il nous apparaît donc primordial de :

- Collaborer régulièrement avec : parents et associations de parents, écoles primaires, etc.
- Entretenir les liens et partager des projets avec les associations sportives et culturelles du village.

3. Qu'est ce que le Projet Pédagogique ?

C'est la définition de choix éducatifs et pédagogiques, de principes de fonctionnement établis en relation avec le projet éducatif de la Commune de Richemont.

Il est l'expression d'une volonté délibérée, de choix en matière de politique de loisirs en direction des enfants.

Le projet pédagogique n'est pas figé dans le temps. Il est révisable en fonction de l'évolution des conditions de fonctionnement, ou de changement d'orientations.

Le projet pédagogique est accessible aux familles sur le lieu d'accueil, sur le site internet de la Commune de Richemont mais également sur le Portail Famille.

4. Présentation du Service Enfance.

Le Service Enfance de la Commune de Richemont regroupe :

- Les ALSH organisés pendant les vacances scolaires (sauf Noël).
- L'Accueil Périscolaire : matin, midi (avec cantine) et après-midi après l'école.
- Les Mercredis Educatifs.

III/ Fonctionnement.

1. Public Accueilli.

Sont accueillis dans le cadre de l'Accueil Périscolaire, tous les enfants scolarisés à Richemont (écoles maternelle et élémentaire).

Les Mercredis, les ALSH petites et grandes vacances sont ouverts à tous les enfants sans distinction sinon celle de l'âge et dans la limite des capacités d'accueil.

Y sont accueillis les enfants âgés de 3 ans (révolus au 1er jour de fréquentation et scolarisés) à 11 ans.

2. Respect du rythme des enfants.

Notre organisation est pensée dans le respect des rythmes et des besoins des enfants et en fonction de leur âge.

Ainsi, des pièces sont réservées à l'accueil des enfants de plus de 6 ans. Et d'autres sont réservées à l'accueil des enfants de moins de 6 ans avec vestiaires à hauteur maternelle, salle de sieste, coin détente aménagé, salles d'activités toutes équipées de mobilier adapté. Nous disposons de matériel pédagogique spécifique pour chaque tranche d'âge.

Une partie de l'encadrement est spécifiquement dédié aux moins de 6 ans et l'autre partie aux plus de 6 ans.

Notre organisation respecte le temps de sommeil de l'enfant.

Notre organisation spatiale et temporelle offre des repères aux enfants.

Les activités sont construites en fonction de l'âge des enfants, avec une programmation spécifique pour chaque tranche d'âge.

Les rythmes et les besoins sont respectés en alternant temps de détente, de repos, et temps d'activités planifiées.

L'enfant jusqu'à 6 ans – Les grandes Lignes de son développement :

Besoins et intérêts	Attitude de l'animateur	Remarques concernant les activités	Types d'activités
<p>Beaucoup de besoins physiologiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Alimentation - Sommeil (sieste, nuit...) - Mouvement (développement physique et moteur) éveil sensori-moteur <p>Besoin de sécurité affective :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Être aimé, cajolé. <p>Besoin de communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Socialisation et ouverture vers autrui (sourires, câlins, bisous...). - Il découvre que la parole est magique : peut faire agir l'autre. - Pleurer est un moyen de s'exprimer et pas nécessairement le signe d'un profond malaise. <p>Besoin de confiance en soi et d'autonomie : expériences, explorations, n'a pas la notion du danger.</p> <p>Besoin de construire sa personnalité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il est une personnalité à part entière, il se dissocie des autres et prend conscience de son « moi ». Période du « non » et de l'opposition. 	<p>Présence effective de l'adulte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accorder beaucoup d'attention et de présence, - Repérer les signes annonciateurs (la fatigue, l'excitation...). <p>Donner des repères :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Instaurer des rituels, - Mettre l'accent sur la communication (après le petit-déjeuner nous allons faire...) - S'adresser aux enfants à leur niveau avec un vocabulaire adapté. <p>Favoriser l'apprentissage et l'autonomie :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Eviter toutes les attitudes pouvant minorer les compétences de l'enfant (Laisse ! T'es trop petit, je vais le faire...) Préférer les phrases du type : « <i>est-ce que tu veux que je t'aide pour ... ?</i> » - Eviter la surprotection. Favoriser la sécurité sans empêcher les enfants d'agir seuls. (Ex : parcours 	<p>Durée des activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'enfant se fatigue vite et récupère vite. - Changer régulièrement d'activité. (45 minutes). <p>Déroulement de l'activité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inclure dans un imaginaire, - Découpage en séquences, - Importance du modèle, donner des explications simples et claires. - Prévoir un temps de préparation et de rangement avec les enfants. - Ne pas hésiter à réaliser une activité en plusieurs séances. (Atelier d'expression, activités manuelles, décoration des locaux, création d'une histoire, raconter une histoire...) 	<p>Des activités en autonomie, une nécessité : prévoir des temps où les enfants jouent seuls avec des supports de jeux : jeux d'imitation, jeux de construction, jeux permettant de développer l'imaginaire...</p> <p>Des activités permettant de stimuler les capacités sensorielles des enfants : jeux de couleurs, de rythme, de manipulation (eau, terre, collage, sable, coloriages, dessins, peinture, argile, pâte à sel, plâtre...)</p> <p>Développer l'intellect, les repères : classements, puzzles, la date du jour, qui est absent, comment je me sens, quel temps fait-il, etc.</p>

<ul style="list-style-type: none"> - L'identité sexuelle se construit. (Curieux envers le sexe opposé). - Complexe d'Œdipe. Identification au parent du même sexe = intégrer son identité sexuelle. 	<p style="text-align: center;">acrobatiques, course...)</p> <p>Poser des limites :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Limites physiques, limites sociales, limites temporelles. (<i>Nous jouons encore 5 minutes et après nous arrêtons.</i>) - Proscrire les relations fusionnelles. - Féliciter régulièrement les enfants lorsqu'ils ont une attitude positive. 		<p>Développer l'imaginaire : contes, histoires, marionnettes, etc.</p> <p>Développer les capacités motrices : jeux de poursuites, de course, de grimpe, de parcours, d'escalade, etc.</p> <p>Développer la motricité fine : coloriages, assemblages, montages, etc.</p> <p>Développer la vie de groupe : Chants, comptines, ronde, jeux collectifs de coopération, etc.</p>
---	---	--	---

L'enfant jusqu'à 6 ans – Préparer son accueil dans les ACM :

Le contexte - Les locaux	L'équipe	Les parents
<p>Accompagnement de l'enfant au moment de la séparation : La vie des enfants est ponctuée de séparations : la naissance, la marche, l'acquisition de la « <i>propreté</i> », l'entrée à la crèche, à l'Accueil de Loisirs, à l'école...</p> <p>Aller à l'Accueil de Loisirs pour un enfant = quitter les siens = apprendre à se séparer des personnes avec lesquelles il a noué ses relations premières.</p> <p>La tâche n'est pas simple les premières fois. Il est immédiatement confronté au temps compté du départ pour l'Accueil et du retour à la maison près des siens, à celui du vide et de l'absence, aux relations qu'il va établir avec ses camarades, aux activités que l'on va lui proposer.</p> <p>Le professionnel de l'accueil de loisirs va devoir, avec l'aide des parents, accompagner l'enfant dans cette dynamique évolutive.</p> <p>Accueil :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire une grande place à l'imaginaire. (Décoration, personnage, histoire, mise en scène...) - Prévoir un lieu d'accueil à la fois pratique, organisé et très accueillant, qui donne envie de découvrir, d'entrer et de rester. <p>Sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Repérer les endroits dangereux - Délimiter les espaces autorisés et interdits - Utiliser exclusivement du mobilier adapté à la tranche d'âge. - Encourager l'autonomie avec raison. 	<p>Personnalisation de l'accueil :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre connaissance des prénoms dès l'arrivée des enfants, - Se présenter à l'enfant : « <i>Bonjour, je m'appelle ..., je suis animateur et nous allons passer la journée ensemble</i> ». - Repérer immédiatement les endroits dédiés aux enfants (à personnaliser également). « <i>C'est là que tu peux ranger tes affaires et tu les retrouveras tout à l'heure</i> ». <p>Mettre en place des rituels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déposer ses affaires, passage aux toilettes, lavage des mains, prise du petit déjeuner, présenter la journée aux enfants... <p>Prendre en charge les cas particuliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier et repérer les enfants qui ont des troubles connus, signalés par les parents (diabète, handicap, allergies alimentaires, etc.) 	<p>Personnalisation de l'accueil :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se présenter aux parents : - Présenter la journée aux parents. - Donner des repères de temps aux parents : en cas d'accueil échelonné <p>Personnalisation des retours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Donner des informations sur la journée de l'enfant. (repas, sieste...) - Rappel sur la journée du lendemain. - S'adresser à l'enfant et lui dire : « A demain ..., tu seras là ? »

Faire circuler l'information :

- Communiquer avec l'ensemble de l'équipe afin de faire circuler l'information donnée par les parents ou l'enfant.

Personnalisation des retours :

- Selon un rituel qui est identique à l'accueil.
- Donner des repères, fixer des limites de lieu et de temps.
- Les animateurs qui accueillent les parents pour les retours sont les mêmes que ceux qui s'occupent des enfants.
- Contrôler les départs avec les adultes

L'enfant de 6 à 12 – Les grandes Lignes de son développement :

Besoins et intérêts	Attitude de l'animateur	Remarques concernant les activités	Types d'activités
<p>Ce sont les mêmes besoins que la tranche d'âge précédente.</p> <p>Le développement physique : La croissance se ralentit, les hormones somnolent jusqu'à 12 ans. C'est la période de latence.</p> <p>Le développement psychologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ne confond plus le réel et l'imaginaire. Cherche une explication rationnelle pour tout. - Prend conscience que les actes entraînent des conséquences. C'est le début de la conscience morale. (Intégration de ce qui est bien, permis et de ce qui est mal, défendu). - Renforcement de l'identité sexuée : agressivité entre les sexes, identification forte au sexe identique : choix du métier, héros, papa, maman, etc. 	<p>Donner des repères fixes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rester fidèle aux repères de l'enfant (charte de vie en collectivité, règlement intérieur...) - Définir ce qui est interdit et autorisé clairement dans l'espace, dans le groupe, avec les adultes... - Ne jamais déroger à la règle établie pour le groupe. - Être un modèle de respect des règles et des autres. - Être très cohérent, expliquer ce qui est interdit ou autorisé et pourquoi ça l'est. <p>Etre un référent pour l'enfant</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'enfant s'identifie à un adulte et prend pour modèle les valeurs du référent. - Répondre aux questions des enfants toujours sincèrement. Ne pas tomber dans l'imaginaire. 	<p>Durée de l'activité : avant 8 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> - 15 minutes d'attention. - 30 minutes de jeu. <p>Durée de l'activité : de 8 à 10 ans</p> <ul style="list-style-type: none"> - 30 minutes d'attention, - 45 minutes de jeu. <p>Durée de l'activité : après 10 ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 30 minutes d'attention, - Jusqu'à 60 minutes de jeu. <p>Rester toujours vigilant par rapport à la règle.</p> <p>Bien connaître le jeu et l'activité avant de le mettre en place. Revoir les règles précisément avec toute l'équipe d'adultes.</p>	<p>Les activités de construction (cabane, cerf-volant...)</p> <p>Les jeux d'adresse et les jeux d'échange.</p> <p>Les activités manuelles (peinture, terre, sculptures...)</p> <p>Les chants, les jeux dansés, les histoires lues, les contes.</p> <p>La découverte du milieu naturel.</p> <p>Déguisements, maquillage, transformation, etc.</p> <p><u>A partir de 8 ans :</u></p> <p>Début des grands jeux de piste, jeux de l'oie, chasse au trésor...</p> <p>Activités sportives.</p>

<p>Sur le plan social :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Apprentissage de nouvelles règles, les enfants prennent de nouveaux référents. - Besoin de compétition, de se mesurer aux autres (sur le plan intellectuel et sur le plan physique). - Besoin de justice et d'équité. - La socialisation est très affirmée : importance des personnes surtout à partir de huit ans. À partir de 12 ans des affinités apparaissent, c'est le temps des amitiés privilégiées. 	<p>Adultes protecteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rester attentif aux groupes et à l'individu. - Renforcer les comportements positifs, valoriser les actions destinées à améliorer la vie de groupe. - Ne pas hésiter à proposer des temps de régulation. 	<p>Sanctionner les comportements « déviants » par rapport aux jeux et à l'activité.</p> <p>Faire référence à la règle en cas de litige. Trouver des compromis cohérents et justes le cas échéant. Laisser les enfants faire des propositions à ce sujet.</p>	<p>Activités manuelles à dextérité fine</p> <p>Activités d'expression</p> <p>Activités autogérées.</p>
---	---	--	--

L'enfant de 6 à 12 – Préparer son accueil dans les ACM :

Le contexte - Les locaux	L'équipe	Les parents
<p>Etre vigilant et tenir compte du moment de la séparation d'avec les parents.</p> <p>Accueil :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Idem tranche d'âge précédente. - Même si l'imaginaire et moins féérique, la décoration des locaux et l'endroit où les enfants vont être accueillis doivent être tout particulièrement soignés. 	<p>Personnalisation de l'accueil :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prendre connaissance des prénoms dès l'arrivée des enfants, - Se présenter à l'enfant : « <i>Bonjour, je m'appelle ..., je suis animateur et nous allons passer la journée ensemble</i> ». - Repérer immédiatement les endroits dédiés aux enfants (à personnaliser également). « <i>C'est là que tu peux ranger tes affaires et tu les retrouveras tout à l'heure</i> ». 	<p>Personnalisation de l'accueil :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Se présenter aux parents. - Mettre un planning sur le lieu d'accueil. - Donner des repères de temps aux parents. Accueil à partir de telle heure...

<ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux parents d'entrer dans l'Accueil tous les jours. - Plus autonomes, il faut que l'enfant puisse se repérer très facilement dans l'espace. <p>Sécurité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'autonomie tout en restant vigilant, - Donner des responsabilités raisonnables. 	<p>Mettre en place des rituels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déposer ses affaires, passage aux toilettes, lavage des mains, prise du petit déjeuner, présenter la journée aux enfants... <p>Prise en charge des cas particuliers : Identifier et repérer les enfants qui ont des troubles connus signalés par les parents (diabète, handicap, allergies alimentaires, etc.)</p> <p>Faire circuler l'information : Communiquer avec l'ensemble de l'équipe afin de faire circuler l'information donnée par les parents ou l'enfant.</p> <p>Personnalisation des retours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Selon un rituel qui est identique à l'accueil. - Donner des repères, fixer des limites de lieu et de temps. - Les animateurs qui accueillent les parents pour les retours sont les mêmes que ceux qui s'occupent des enfants. - Contrôler les départs avec les adultes. 	<p>Personnalisation des retours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rappeler aux enfants les impératifs du lendemain - Rester disponible pour communiquer avec les parents. - Impliquer l'enfant dans les discussions avec les parents s'il est présent. Ne pas parler de lui comme s'il n'était pas là.
---	---	---

Chaque enfant a un rythme, des besoins et des intérêts qui lui sont propres. Le respect du rythme de l'enfant permet son développement harmonieux et a des incidences sur son comportement, ses compétences, ses performances.

Ce projet pédagogique a comme axe principal la réponse aux besoins propres de chaque enfant. Des activités adaptées seront proposées mais sans imposer un rythme de réalisation ni une obligation de participation.

Concernant l'accueil périscolaire, les besoins de l'enfant et son rythme sont différents le matin et le soir et doivent être pensés en tenant compte des exigences du temps scolaire.

L'accueil du matin

La prise en charge de l'enfant se fait à une période charnière entre le lever et le temps scolaire. Cela doit être pris en compte dans la stratégie d'accueil de ce temps.

C'est également le moment de la séparation avec les parents.

L'enfant doit se sentir accueilli. L'accueil est rassurant, fait en douceur, et individuel. L'adulte se rend disponible pour un temps d'échange avec les parents. L'accueil dans le calme et la sérénité facilite la concentration de l'enfant, en arrivant en classe.

Les propositions d'activités tiennent compte de ses envies, de ses besoins, de ses capacités et de son niveau d'éveil aux heures matinales.

L'enfant doit pouvoir :

- Poursuivre son temps de sommeil si nécessaire, ou simplement prendre le temps de se réveiller lentement dans un environnement et une ambiance favorable.
- Terminer ou prendre son petit déjeuner tranquillement, dans un endroit aménagé et parfaitement installé.
- Faire des activités calmes, individuelles et libres : jouer librement comme à la maison, écouter de la musique douce, lire des livres adaptés, dessiner...
- Rencontrer les premiers copains.
- Discuter avec l'adulte.

Dans ces conditions, l'enfant aborde le temps scolaire sereinement et est plus disponible pour écouter l'enseignant et effectuer son travail.

Le soir après l'école

C'est la fin de la journée, l'enfant est fatigué, et peu enclin à se concentrer. Il est donc souhaitable d'éviter l'activisme, et de privilégier la détente et le repos.

Les activités sont proposées en tenant compte des possibilités de concentration de l'enfant. L'approche doit toujours être ludique dans le plaisir partagé.

L'enfant doit pouvoir :

- Goûter tranquillement dans un endroit aménagé et parfaitement installé.
- Se détendre dans le calme, ne rien faire.
- Se défouler autour d'activités motrices si nécessaire.

- Faire des activités, individuelles et libres : jouer comme à la maison, écouter de la musique, lire des livres adaptés, dessiner...
- Jouer en groupe.
- Participer à des activités dirigées : manuelles, d'expression, artistiques, sportives ...

Quel que soit le temps d'accueil (Périscolaire ou Mercredis), le respect du rythme, des besoins et intérêts des enfants passe aussi par l'aménagement de l'espace proposé.

Cela revêt une grande importance car il correspond à la première perception qu'ont les parents et les enfants de l'accueil périscolaire. Le lieu est aménagé de manière attrayante, sécurisante, réconfortante et prend en compte les différents besoins de l'enfant.

Une attention particulière est donc portée sur le confort du lieu d'accueil, la sécurité, et l'ergonomie du mobilier adapté à la taille de l'enfant.

L'ambiance de l'espace contribue à la sérénité du jeu.

Chaque espace est aménagé en fonction de l'activité qui est proposée.

Ainsi, l'enfant peut s'approprier les lieux et être en situation de choisir l'activité qui lui convient le mieux.

C'est dans cet esprit que notre espace est aménagé comme suit :

- Un lieu d'activités : avec installation de coins permanents, ou pensé comme un espace modulable lorsqu'il n'est pas possible d'avoir des espaces permanents. Et ainsi permettre des activités diversifiées en fonction des besoins des enfants : activités de motricité, activités lecture, d'imitation ou jeux calmes, activités manuelles ...
- Une salle de motricité.
- Un lieu de repos ou de sommeil : c'est un espace où l'hygiène des couchages est scrupuleusement respectée.
- Un lieu de restauration.
- Un espace dédié aux soins : avec une armoire à pharmacie hors de portée des enfants et fermée à clé.
- Des sanitaires : adaptés, équipés d'un lave-mains.
- Un espace vestiaire.
- Un lieu de rangement pour le matériel.

3. Lieu d'accueil.

Tous nos accueils se déroulent au Service Enfance, situé 1bis, Rue du Stade à Richemont.

4. Déroulement des différents temps.

Accueil Périscolaire.

Accueil du Matin :

Les enfants sont accueillis par deux animateurs de 7h à 8h15.

Des activités calmes et libres sont prévues ainsi qu'un petit déjeuner selon le désir des enfants.

C'est un temps d'éveil progressif. Les enfants sont autonomes pendant les temps de jeux. Ils prennent ce qu'ils veulent en informant l'animateur. Des coins permanents sont aménagés : lecture, jeux de société, coloriage, matelas et coussins pour les plus jeunes.

C'est également un temps d'échange avec les parents, ils transmettent les informations nécessaires pour la prise en charge de leurs enfants. Les animateurs du matin tiennent le reste de l'équipe au courant de ces informations, et notamment la directrice.

Les enfants sont accompagnés à l'école pour 8h05.

Accueil du Midi : 11h45-13h45.

L'équipe d'animation prend en charge les enfants à 11h40 à l'Ecole Maternelle et à 11h45 à l'Ecole Élémentaire.

Pour les maternelles, les listes d'inscription au périscolaire sont connues de l'école dès le début de journée et les enfants sont informés et préparés pendant le temps scolaire à intégrer le périscolaire pour que la transition se passe du mieux possible.

Le groupe se rend à pied au Service Enfance.

Les enfants sont comptés à la sortie de chaque école, puis à l'entrée du bâtiment.

Les enfants déposent leurs vestes, écharpes ... dans le vestiaire prévu à cet effet à l'entrée. Un animateur se place au niveau du vestiaire pour gérer l'arrivée des enfants et aider ceux qui en ont besoin.

Les enfants prennent ensuite place à table.

Deux animateurs se placent dans le réfectoire pour gérer l'arrivée des enfants. Des panneaux « réservé » sont prévus sur les tables pour que la répartition des animateurs dans l'espace de vie permette une meilleure gestion du groupe.

Dans la mesure du possible, il y a un animateur par table.

Avant et après le repas, les enfants vont aux toilettes et se lavent les mains.

Le temps du repas est un moment convivial, temps d'échanges privilégiés que ce soit entre enfants ou entre enfants et adultes.

Le repas se prend dans un calme « relatif ».

Un feu tricolore (vert, orange et rouge) est disposé à la vue de tous les enfants dans le réfectoire.

Au début du repas, le feu est au vert. Lorsqu'un adulte estime que le volume sonore est trop élevé, il fait passer le feu à l'orange, puis au rouge si le volume ne redescend pas.

On laisse ainsi aux enfants la possibilité de se réguler seuls.

Si malgré tout ils ne le font pas et que le bruit est trop fort et empêche les discussions, un membre de l'équipe prévient alors ses collègues et se lève en se tenant à côté du feu tricolore, il ne dit rien et attend, ses collègues se taisent également et ne servent plus les enfants. Ainsi, ces derniers comprennent que le silence leur est demandé, au fur et à mesure ils se taisent, une fois le niveau sonore suffisamment bas, les animateurs reprennent leurs activités et se rassient.

C'est un moyen calme de demander le silence sur une convention mise en place avec les enfants, il évite l'énerverment de l'équipe ou des enfants, c'est un moyen « pacifique » pour transmettre le message, plutôt que de crier pour se faire entendre et demander efficacement le silence. Enfin, la manière d'effectuer la demande rend responsables et actifs les enfants.

Les enfants ne sont jamais forcés à manger, ils sont encouragés avec bienveillance. Si un enfant ne veut pas manger malgré le dialogue avec l'animateur, il reste à table sans manger.

Leur professeur en sera informé, pour un meilleur suivi des enfants sur la journée.

Les animateurs veillent également au respect des régimes alimentaires « spéciaux » qu'ils soient d'ordre culturel ou médical (allergie...).

Les animateurs coupent la viande et servent à boire aux plus petits. Cependant, dans le souci de développer l'autonomie des enfants, nous nous attacherons tout au long de l'année à favoriser cet apprentissage chez les enfants concernés.

Les animateurs débarrassent les tables.

Après un passage aux toilettes et un retour au calme, un temps d'animation est proposé aux enfants.

Des jeux sont à leur disposition : jeux de société, de cartes, jeux d'extérieur (ballons, cerceaux, raquettes, trottinettes)

Des coins permanents sont mis en place : dessins, dinette, petites voitures ...

Régulièrement des jeux collectifs sont également organisés.

Enfin, des projets d'animation spécifiques sont mis en place de façon plus ponctuelle.

A 13h30, les enfants sont raccompagnés à l'école par les animateurs.

Ils sont comptés avant d'entrer dans l'école et les informations nécessaires sont transmises aux professeurs.

Le temps du repas est régi par des règles spécifiques qui seront expliquées aux enfants et resteront affichées dans le réfectoire.

Pour veiller au respect des règles, l'équipe d'animation se servira d'un outil : « Le permis à points ».

C'est un outil qui permet de cibler les comportements « négatifs » et de valoriser les comportements positifs tout en étant un outil d'apprentissage, c'est-à-dire qu'il permettra à l'enfant de progresser dans toutes les compétences liées au respect des règles, à l'autonomie, à l'initiative, ...

Cet outil vise à faire comprendre aux enfants qu'au sein du périscolaire, ainsi que dans la société, les droits ne se dissocient pas des devoirs. Ses droits ne sont pas acquis par défaut mais sont garantis par le respect et le maintien de ses devoirs. De cette manière, aucune sanction n'est arbitraire ou subjective : il n'y a pas d'injustice, chaque manquement à la règle doit être assumé, puisque les règles justement sont connues de tous.

Le principe du permis à points :

Afin de responsabiliser l'enfant sur son attitude durant le temps de la pause méridienne, un système de permis de bonne conduite est mis en place pour chaque enfant fréquentant la cantine.

Chaque enfant a un capital de 12 points ou 12 bonhommes verts au début de chaque période. Si un non-respect des règles de vie est constaté, l'enfant peut se voir retirer des points par les animateurs. Un permis individuel sera établi, il sera conservé à la cantine et un tableau de suivi sera mis en place.

La famille sera informée lorsqu'il ne restera plus que 4 points sur le permis. L'enfant peut récupérer les points perdus en réalisant une action positive (exemple : excuses spontanées, en passant une semaine sans réprimande, ...)

Le permis de bonne conduite se veut éducatif, c'est un contrat passé entre les enfants et les animateurs afin de sensibiliser l'enfant au respect des règles de vie.

Les sanctions, si elles sont nécessaires seront expliquées, adaptées à l'âge de l'enfant, proportionnelles, dans la mesure du possible réparatrices et dans tous les cas, les enfants seront prévenus avant.

L'autorité ne s'appuiera en aucun cas sur une quelconque violence : cris, gestes, paroles blessantes. S'il convient de réprimer certains actes, l'identité des enfants ne sera jamais impliquée lors du discours qu'il leur sera tenu.

Accueil de l'après-midi : 16h15-18h30.

16h15-17h00 : temps de goûter.

L'équipe d'animation prend en charge les enfants à 16h10 à l'Ecole Maternelle et à 16h15 à l'Ecole Élémentaire. Le groupe se rend à pied au Service Enfance.

Pour les maternelles, les listes d'inscription au périscolaire sont connues de l'école dès le début de journée et les enfants sont informés et préparés pendant le temps scolaire à intégrer le périscolaire pour que la transition se passe du mieux possible.

Les enfants sont comptés à la sortie de chaque école, puis à l'entrée du bâtiment.

Ils déposent leurs vestes, écharpes ... dans le vestiaire prévu à cet effet. Un animateur se place au niveau du vestiaire pour gérer l'arrivée des enfants et aider ceux qui en ont besoin.

Ils prennent ensuite place à table.

Un animateur est présent dans la salle de goûter pour gérer l'arrivée des enfants.

Avant et après le goûter, les enfants vont aux toilettes et se lavent les mains.

Les animateurs servent le goûter aux enfants.
Ils veillent également au respect des régimes alimentaires « spéciaux » qu'ils soient d'ordre culturel ou médical (allergie...).

Le goûter se prend dans un calme « relatif », c'est un moment convivial d'échange où les enfants peuvent se détendre et discuter avec les adultes présents ou entre eux.

Les animateurs débarrassent les tables en se faisant aider par les enfants.

17h00-17h45 : temps d'animation.

Les enfants se réunissent, l'animateur leur propose une animation : activité manuelle, d'expression, jeux de société, projets spécifiques....

Ils choisissent ce qu'ils ont envie de faire : l'animation ou des jeux libres en attendant les parents.

Pendant l'année plusieurs projets d'animation seront abordés, sur une période définie (d'un mois à un trimestre).

Pendant cette période les activités proposées seront principalement en rapport avec le thème défini.

Les parents sont informés de la programmation des animations : affichage, site internet, portail famille et mailing.

Des sorties pédagogiques en lien avec le projet d'animation pourront également être organisées sur un mercredi.

Les enfants participent au rangement du matériel, des jeux et des locaux utilisés.

17h45-18h30 : temps libre.

Des jeux et du matériel sont à disposition pour jouer en autonomie.

Les enfants font le choix de leurs activités.

Pendant ce temps, il s'agit également pour les animateurs d'instaurer un dialogue avec les enfants afin de leur permettre d'évoquer leur ressenti par rapport à l'accueil, et ainsi de recenser leurs envies. Nous en tiendrons compte dans nos propositions futures d'activités, de jeux ou de projets.

Lors du départ des enfants, l'animateur veille à ce que chaque enfant reparte bien avec une personne autorisée à venir le chercher. Si l'enfant est autorisé à rentrer seul, il devra attendre l'heure convenue (17h00 ou 18h30 selon l'inscription). Si exceptionnellement, quelqu'un d'autre est autorisé à récupérer l'enfant, l'animateur veillera à ce qu'il ait une autorisation dûment remplie.

Mercredis Educatifs.

Inscriptions : à la journée de 8h00 à 18h00, ou à la demi-journée de 8h00 à 12h00.

- ✓ De 8h00 à 9h30 : accueil échelonné - arrivée des enfants.

Un animateur pointe les enfants présents, renseigne les enfants et les parents, aiguille les enfants sur les lieux d'activités, prend note des informations communiquées par les parents et les transmet au reste de l'équipe.

L'autre animateur accueille les enfants, leur donne le matériel dont ils ont besoin et joue avec eux.

Coins permanents aménagés : coloriage, coin cuisine, coin poupons, déguisements, bibliothèque, jeux de société, coin repos.

Matelas et coussins pour les plus jeunes.

Avant la répartition des enfants dans les activités, un animateur se charge de vérifier que les jeux utilisés sont rendus en état et que les coins permanents sont rangés.

- ✓ Vers 9h30 :

Petite collation. Pendant qu'un animateur prépare la collation, l'autre reste avec les enfants. Avant et après le goûter, les enfants vont aux toilettes et se lavent les mains.

Ce sont les animateurs qui débarrassent et nettoient les tables avec l'aide des enfants.

- ✓ Vers 9h45/10h : Récréation

- ✓ Vers 10h/10h15 : répartition des enfants dans les activités.

Les enfants se réunissent, les animateurs proposent les activités. Les enfants choisissent ce qu'ils ont envie de faire. Une fois répartis dans les activités, chaque animateur établit une liste nominative des enfants dont il a la charge et la remet au bureau.

Début de l'activité. Le matériel aura été préparé à l'avance.

- ✓ De 11h15 à 11h30 : Rangement.

Rangement du matériel et des locaux utilisés.

Les enfants participent au rangement.

- ✓ De 11h30 à 12h : Jeux libres

- ✓ A 12h00 : Départ des enfants inscrits à la matinée.

- ✓ De 12h à 13h : Repas

Les enfants se réunissent dans une salle pour manger (repas tiré du sac).

Durant les Mercredis Educatifs, la restauration classique (repas livrés par le prestataire «Orne Restauration») est remplacée par une restauration type «panier repas».

Le repas est à fournir par la famille.

Il devra être froid (il ne sera procédé à aucun réchauffement de nourriture).
Moment convivial, temps d'échanges privilégiés que ce soit entre enfants ou entre enfants et adultes, le repas se prendra dans un calme « relatif ».

Avant et après le repas, les enfants vont aux toilettes et se lavent les mains.

Les animateurs débarrassent les tables en se faisant aider par les enfants.
Enfin, le temps du repas est régi par des règles spécifiques qui seront expliquées aux enfants. Ils s'engagent à les respecter.
Les animateurs veilleront au respect de ces règles.

- ✓ Après le repas, retour au calme : coins permanents, jeux libres et calmes.
Sieste pour les maternelles.

- ✓ Vers 14h : répartition des enfants dans les activités.

Les enfants se réunissent, les animateurs leur proposent les activités.

Ils choisissent ce qu'ils ont envie de faire. Une fois répartis dans les activités, chaque animateur établit une liste nominative des enfants dont il a la charge et la remet au bureau.

Démarrage des activités. Le matériel aura été préparé à l'avance.

- ✓ Fin des activités vers 16h00. Rangement du matériel et des locaux utilisés.
Les enfants participent au rangement.
- ✓ Vers 16h : Récréation.
- ✓ Goûter vers 16h15.
- ✓ Vers 16h45 /17h : Retour au calme.

Jeux libres en attendant les parents. Les jeux calmes sont à privilégier. Pendant ce temps, il s'agit pour les animateurs d'instaurer un dialogue avec les enfants afin de leur permettre d'évoquer leur ressenti par rapport à la journée.

OU

Temps d'échanges formalisé avec les enfants : ressenti de la journée, doléances, projet d'activité...

C'est l'occasion pour les enfants d'exposer leur point de vue sur le déroulement de la journée, d'évoquer leur ressenti par rapport aux animateurs, aux autres enfants, aux activités proposées... C'est également le moment pour eux d'exprimer leurs besoins, leurs envies... et de nous faire part de leurs projets éventuels.

- ✓ De 17h à 18h00 : l'accueil des parents / le départ des enfants.

Un animateur veille à ce que chaque enfant reparte bien avec une personne autorisée à venir le chercher. Si l'enfant est autorisé à rentrer seul, il devra attendre l'heure convenue. Si exceptionnellement, quelqu'un d'autre est autorisé à récupérer l'enfant, l'animateur veillera à ce qu'il y ait une autorisation dûment remplie.

L'autre animateur organise des jeux avec les enfants.

- ✓ Après le départ des enfants : rangement des locaux.

5. Moyens de fonctionnement.

a) Organisation temporelle et spatiale.

L'Accueil Périscolaire accueille les enfants scolarisés, hors vacances scolaires, les lundi, mardi, jeudi et vendredi : de 7h à 8h15, de 11h45 à 13h45 et de 16h15 à 18h30.

Dans le cadre des Mercredis Educatifs, les enfants scolarisés de 3 ans révolus à 11 ans sont accueillis de 8h00 à 18h00.

Les activités se déroulent dans les espaces suivants :

- Le Service Enfance.
- Divers établissements d'accueil lors des sorties.
- Les infrastructures de la Ville (gymnase, salles communales, stade ...) en fonction des besoins.

Nous avons à proximité une bibliothèque, un stade, un dojo, un terrain de tennis, un city stade, un lac de pêche ... dont nous pouvons solliciter l'utilisation gratuite auprès de la Commune et/ou des associations concernées.

Bon nombre de sorties peuvent permettre la découverte et l'initiation à des activités physiques et sportives mais également culturelles dans les localités voisines.

b) Moyens matériels.

L'accueil des publics se déroule principalement au Service Enfance.

Toutefois, selon les actions ou les projets mis en place, l'accueil peut s'effectuer par les animateurs dans d'autres locaux : écoles, salles ou infrastructures communales, etc.

Au Service Enfance nous disposons de 2 salles d'activités, d'une salle de repos, d'un réfectoire, de sanitaires, d'une salle de motricité, d'un vestiaire, d'un préau et d'une cour équipée d'une structure de jeu.

Nous disposons également de matériel de loisirs (chaîne hi-fi ...), de matériel ludique (jeux de société, livres, matériel pédagogique pour travaux manuels ...), de matériel sportif (ballons de foot, cerceaux, raquettes, trottinettes ...).

c) Moyens humains.

La responsable du Service Enfance (diplômée DEJEPS).

La directrice de l'Accueil Périscolaire et des Mercredis Educatifs (diplômée BAFD et stagiaire BPJEPS).

De 2 à 5 animateurs(trices) selon les temps d'accueil.

Une personne bénévole et qualifiée BAFA, intervient ponctuellement en fonction des besoins du service.

2 agents d'entretien.

Les parents des enfants sont également sollicités sur certains projets.

L'équipe pédagogique se réunit autant de fois que nécessaire afin de :

- ✓ Discuter du fonctionnement général de l'accueil,
- ✓ Mettre en place les activités,
- ✓ Faire des bilans,
- ✓ Monter des projets
- ✓ Évoquer certains dysfonctionnements à réajuster.

6. Modalités d'accueil et COVID 19.

Les modalités d'accueil décrites ci-dessus sont sujettes à modifications en fonction des différents protocoles sanitaires mis en place par les autorités.

Aussi, en complément de ce projet pédagogique, et en fonction des protocoles sanitaires en vigueur, des protocoles d'accueil révisés seront rédigés et transmis aux familles à chaque fois que nécessaire.

Les parents seront ainsi informés des adaptations apportées au fonctionnement du service (gestes barrières, distanciation, organisation de la vie quotidienne, et des activités ...)

IV/ Objectifs pédagogiques.

Le projet pédagogique sert de contrat moral, chaque membre de l'équipe s'engage à travailler sur ces bases et à les respecter. C'est un moyen pour l'équipe d'animation de suivre l'évolution d'un groupe, de s'adapter au public, tout en gardant une ligne directrice avec les visées éducatives de l'organisateur.

C'est en fonction des connaissances actuelles du développement de l'enfant et des idées d'éducation qui nous semblent le mieux prendre en compte l'enfant et favoriser son épanouissement que nous avons établi les objectifs ci-dessous.

1. Objectifs pédagogiques.

Objectif n°1 : Favoriser les relations fondées sur le respect mutuel, la coopération et l'entraide.

Objectif n°2 : Favoriser l'autonomie et l'implication des enfants dans la vie de l'Accueil.

Objectif n°3 : Promouvoir une éducation citoyenne.

Objectif n°4 : Proposer des activités riches et variées.

2. Moyens mis en œuvre.

Objectif n°1 : Favoriser les relations fondées sur le respect mutuel, la coopération et l'entraide.

- Etablir les règles de vie au quotidien avec les enfants, une partie non négociable et une partie négociable choisie avec eux.
La charte des règles de vie est affichée sur le lieu d'accueil.
Lors d'un comportement de non-respect de la charte, elle est relue par l'enfant, ou en groupe si les comportements sont collectifs.
- Réguler les cas d'opposition entre enfants avec pédagogie, l'animateur essaie d'amener les enfants à l'autonomie en utilisant des techniques de gestion de conflit et de reformulation.
- Responsabiliser les enfants lors des temps de vie collective et d'animation.
- Mettre en place des jeux coopératifs qui en minimisant le côté compétition, peuvent être vecteurs d'entraide et de coopération.
- Mettre les enfants en situation d'arbitrage des jeux le plus souvent possible.
- Convier les enfants à participer aux tâches collectives.
- Mettre en place des projets d'actions collectifs favorisant les échanges, le partage, et dont la réussite est subordonnée à la bonne entente du collectif.
- Mettre en place des activités physiques et sportives (respect de soi, des autres et de l'environnement par la pratique du sport ; permet d'apprendre à gagner et à perdre, de considérer que son adversaire est aussi un partenaire, favorise les échanges et les rencontres, permet de viser un objectif commun à travers des activités de coopération).
- Formaliser des temps d'échanges réguliers avec les enfants.
- Privilégier la notion de réparation.
- Responsabiliser l'enfant sur son attitude durant le temps de la pause méridienne, en instaurant un système de permis de bonne conduite.
Le permis de bonne conduite se veut éducatif, c'est un contrat passé entre les enfants et les animateurs afin de sensibiliser l'enfant au respect des règles de vie.

Cet objectif sera atteint si :

- Les enfants font preuve de cohésion dans certaines activités même de manière ponctuelle.
- Une stratégie de groupe apparaît au cours de certaines activités.

- Une évolution des comportements au sein du groupe est visible (intégration des nouveaux, respect mutuel, des échanges réguliers et constructifs s'instaurent entre tous les enfants et entre les enfants et les animateurs, les règles sont respectées sans trop de « rappel à l'ordre » ...)
- Le système du « permis de bonne conduite » fonctionne.
L'équipe n'a pas eu à contacter les familles.
Moins de 4 enfants perdent plus de 4 points sur leur « permis ».
Les enfants utilisent la possibilité qui leur est offerte de récupérer les points perdus en réalisant une action positive (exemple : excuses spontanées, une semaine sans réprimande, ...)
- Les relations entre enfants et avec les animateurs sont de qualité : pas de cris, vocabulaire courtois, entraide, peu de conflits au sein de l'accueil, peu d'enfant punis (- de 3 enfants par semaine), les enfants ne sollicitent pas systématiquement l'équipe d'animation pour résoudre les éventuels conflits, mais essaient déjà de s'entendre entre eux.
- Les enfants s'entraident et sont attentifs les uns aux autres, lorsqu'ils rencontrent une difficulté, ils n'utilisent pas la violence, s'ils n'arrivent pas à résoudre des tensions entre eux ils sollicitent un membre de l'équipe pédagogique.
- Les règles de vie sont connues et respectées.
- Les jeux collectifs et activités sportives se déroulent dans une ambiance ludique, détendue, sans conflits : les enfants sont capables de jouer ensemble, sans se battre, de respecter les règles du jeu et d'avoir des comportements fair-play, l'arbitrage est facile pour les animateurs ou les enfants : pas de cris, pas besoin de se légitimer longuement.
- Les enfants s'amuse lors des temps d'activités dits « calmes » sans que le seuil de bruit devienne fatiguant pour eux, ils savent se réguler.
- Les animateurs peuvent prendre du temps pour jouer avec les enfants et mener des animations plutôt que de devoir intervenir sur des conflits ou autres problèmes.
- Les enfants ont participé aux tâches collectives.
- Des temps d'échanges formels ont été mis en place.
- Une évolution des comportements au sein du groupe lors des moments de débat et de prise de décision est visible (écoute de la parole de l'autre, respect des points de vue différents, acceptation des modalités de prise de décisions, respect des décisions ...), notamment lors de la mise en place des projets d'actions collectifs.

Objectif n°2 : Favoriser l'autonomie et l'implication des enfants dans la vie de l'Accueil.

- Formaliser un cadre commun et les conditions du vivre ensemble sur les différents temps d'accueil.
Elaborer avec la participation des enfants, les règles de vie (sensibilisation civique/civilité, autonomie, socialisation ...) afférentes aux différents temps.
Garantir le respect des personnes, des points de vue, des idées de chacun dans le cadre collectif.
- Permettre à l'enfant d'être acteur de son accueil périscolaire.
Créer des espaces de parole pour recueillir les avis et les propositions des enfants que ce soit en termes d'activités ou d'organisation.
Les prendre en compte dans la programmation des animations et dans les choix de fonctionnement du service.
- Organiser l'activité et la vie quotidienne de façon à permettre à l'enfant de faire des choix, lui donner des responsabilités, lui permettre d'avoir du temps pour lui, lui faire comprendre qu'il est libre mais qu'il a certaines limites à respecter, l'aider à dépasser les difficultés qu'il rencontre sans faire à sa place, l'inclure dans les tâches de l'Accueil, lui permettre de réaliser ses propres activités. (Cf : V/ - 3. Organisation de l'activité).
- Aménager l'espace pour que l'enfant s'occupe seul s'il le souhaite ou en petits groupes mais sans intervention de l'adulte.
- Mettre en place des projets collectifs favorisant la prise d'initiative et les prises de décisions.
- Valoriser les activités effectuées auprès des parents et également des autres enfants.
- Organiser des bilans avec les enfants.
- Offrir un cadre sécurisé où l'enfant peut circuler sans danger.
- Proposer des activités adaptées à la tranche d'âge.
- Accompagner l'enfant dans ses divers apprentissages, l'aider à faire seul, plutôt que de faire à sa place.
- L'enfant a tout au long de la journée la possibilité de remettre en cause le programme et de ne rien faire.

Cet objectif sera atteint si :

- Les enfants participent à l'élaboration des règles de vie.

- Des temps d'échanges et de débat sont organisés avec les enfants afin de recueillir leurs avis et souhaits.
- Les enfants font des propositions de projets thématiques ou d'activités (au moins un projet par trimestre).
- Les enfants font preuve d'autonomie au cours des moments de vie quotidienne (moments de rangements, de déplacements, de jeux libres) et les animateurs n'ont pas besoin d'intervenir trop souvent pour que les règles établies avec eux au préalable soient respectées (avant la fin d'année).
- Les enfants sont capables d'écouter les autres, de respecter les règles de vie collectives, de ranger afin de laisser les lieux de vie propre.
- Au moins 20 propositions d'activités faites par les enfants sont mises en place au cours de l'année (jeux, projets ou activités...)
- Lorsque les enfants se voient confier des responsabilités ou plus de libertés, les règles sont respectées car comprises et validées par les enfants.
- Les activités proposées ont répondu aux spécificités de la tranche d'âge.
- Les enfants participent aux temps de bilan (nombre de propositions, prises de parole, expression des opinions...)

Objectif n°3 : Promouvoir une éducation citoyenne.

- Mettre en place des projets collectifs favorisant la prise d'initiative et les prises de décisions concertées (débats, argumentation, écoute de l'autre, respect des points de vue ...), mais aussi une coopération afin d'atteindre un but commun.
- Mise en place d'animations écocitoyennes menées par les équipes éducatives du Service Enfance et ponctuellement par des intervenants extérieurs spécialisés (sensibilisation aux éco gestes, actions de découverte de la faune et de la flore ...)
- Programmation d'animations, de projets permettant l'apprentissage de connaissances propres à un comportement citoyen (gestes de premiers secours, ...)
- Actions de sensibilisation permettant d'aborder la question de la différence avec les enfants.
Il s'agit de sensibiliser les enfants sur l'importance de donner à chacun sa place dans la société, en leur faisant toucher du doigt les différences de chacun, en les vivant et en les partageant, pour qu'ils soient acteurs d'un monde plus inclusif.

Des animations seront mises en place autour des thématiques suivantes : le handicap qu'il soit physique, visuel, auditif ou invisible (troubles de l'apprentissage, dyslexie, dyspraxie, dysphasie ...), la discrimination selon l'apparence physique.

Cet objectif sera atteint si :

- Au moins un projet intergénérationnel, éco citoyen, et visant à promouvoir le respect et l'acceptation des différences, est mis en place au cours de l'année scolaire (périscolaire et/ou mercredi)
- Une initiation aux gestes de premiers secours est organisée.
- Des projets collectifs favorisant prise d'initiatives et prises de décisions concertées sont mis en place.
- La parole des enfants est prise en compte au niveau de la programmation des activités et l'organisation des accueils.

Objectif n°4 : Proposer des activités riches et variées

- Mettre en place des activités diverses et variées (manuelles, artistiques, sportives ...) dans le cadre du périscolaire et des mercredis éducatifs.
- Organiser des sorties culturelles en lien avec les projets d'animation mis en place.
- Organiser des initiations sportives et artistiques, menées par des intervenants extérieurs (ponctuelles, sur un cycle de plusieurs semaines).
- Programmer l'intervention des clubs sportifs de la commune sur le temps périscolaire et/ou les mercredis.
- Mettre en place des activités diversifiées :
 - Des activités culturelles et artistiques (musique, chant, arts plastiques, théâtre, danse ...)
 - Des activités scientifiques et techniques
 - Des activités citoyennes
 - Des activités environnementales
 - Des activités physiques et sportives.
- Programmer un spectacle jeune public.
- Participer aux animations mises en place par la Bibliothèque.
- En collaboration avec les responsables de la Bibliothèque, proposer des animations autour du livre.

Cet objectif sera atteint si :

Toutes les catégories d'activités sont abordées avant la fin de l'année scolaire.

Au moins un spectacle jeune public est programmé.

Des sorties culturelles sont organisées.

Des animations autour du livre sont mises en place en collaboration avec les responsables de la bibliothèque.

Les enfants participent à des activités qui leur plaisent, la relation éducative avec les animateurs et les intervenants leur permet de progresser, de s'exprimer avec plaisir et de se découvrir constamment.

Les enfants participent aux sorties culturelles proposées : au moins 15 enfants à chaque fois.

Les enfants participent aux animations mises en place par la bibliothèque.

Les enfants et les parents font des retours positifs et expriment leur satisfaction par rapport aux activités : qualité de l'enseignement, de la relation avec chaque intervenant.

Les enfants participent aux activités manuelles et artistiques, s'investissent lors des temps d'animation et proposent de réutiliser les nouvelles techniques apprises.

Des activités sportives sont proposées aux enfants.

Les clubs sportifs du village interviennent au périscolaire et/ou au mercredi éducatif.

V/ Les activités.

1. Préambule.

Comme dans toutes les structures de loisirs, l'organisation des activités doit se faire en fonction de la législation en vigueur et des règles de bon sens. Chaque animateur et directeur se doit de vérifier la conformité de ses activités.

Les animateurs sont également garants de la sécurité morale, affective et physique des enfants qu'on leur a confiés. Ils ne doivent courir aucun danger. Pour toute activité, chaque animateur établira une liste des enfants dont il assure l'encadrement, en laissera un exemplaire visible à la direction et s'assurera en permanence de leur présence (comptage régulier ...).

L'activité n'est pas une fin en soi mais bien un moyen, un support pour permettre à chacun de s'affirmer, se découvrir et par là même de grandir et développer ses relations avec les autres.

Pour la planification des activités, l'organisation doit permettre de faire une place aux enfants, voire aux familles.

C'est pourquoi l'équipe d'animation sollicite les enfants et est attentive à leurs demandes de façon à offrir un programme qui correspond, dans la mesure des possibilités, à leurs envies.

L'idée est aussi de les amener à faire eux-mêmes des propositions pour la mise en place d'animations spécifiques, sorties, ...

Les activités possèdent nécessairement un caractère varié (ex : activités manuelles diverses, activités d'expression, jeux collectifs, activités sportives, grands jeux, sorties...), adaptées aux âges des enfants, ponctuelles ou intégrées dans un projet d'animation...L'essentiel étant de varier les situations et de coller au plus près aux aspirations des enfants.

De la nature des activités dépend également la taille des groupes et la mise en place de règles de conduites spécifiques.

2. Le programme d'activités.

Les animations proposées répondent aux attentes et aux besoins des enfants en matière de découverte, de responsabilisation, d'autonomie et de partage de la vie en collectivité.

L'accueil avec animations : activités manuelles, sportives, culturelles, artistiques ..., stages divers (artistiques, sportifs...), ...

Cet accueil est un temps d'animation défini par le programme, conduit par un ou plusieurs animateurs ou un intervenant extérieur.

Les sorties : loisirs, événements culturels, pratiques sportives ...

Les projets : les projets d'activités proposés sur un thème choisi avec les enfants ou validé par eux permettront de donner une dynamique aux temps périscolaires et extrascolaires, principalement celui de l'après-midi après l'école ou celui du mercredi et ainsi de marquer l'année de temps forts cohérents.

Le programme est élaboré après consultation des enfants.

Il est disponible dans les locaux du Service Enfance. Il est consultable sur le site internet de la Commune ainsi que sur le Portail Famille.

Enfin, il est diffusé aux familles via l'ENT.

Au programme (listes non exhaustives) :

Des activités complémentaires aux projets et aux programmes des écoles :

Cycle 1.

Domaine « agir et s'exprimer avec son corps ».

- ✓ Le projet « rencontre sportive à l'école : Jeux d'antan, jeux d'enfants ». Avec le concours des enseignants, deux journées d'animation seront organisées en fin d'année scolaire pendant lesquelles des jeux individuels, collectifs et sportifs seront proposés aux enfants.

Les enfants seront amenés à coopérer et s'opposer individuellement ou collectivement et à accepter les contraintes collectives.

- ✓ Organisation d'initiations sportives dans le cadre des Mercredis Educatifs (GEMS, interventions des associations sportives du village mais aussi de l'équipe d'animation).
- ✓ Des ateliers de motricité ...

Domaine d'apprentissage 1 : Mobiliser le langage.

- ✓ Activités d'expression : mimes, dès à lire, inventer une histoire à partir d'une couverture, transformer une histoire connue, illustrer une histoire avec des dessins..., jeux d'expression : créer une histoire à partir d'objets, contes improvisés ..., chants, marionnettes ...

Domaine d'apprentissage 4 : construire les premiers outils pour structurer sa pensée – explorer des formes des grandeurs, des suites organisées.

- ✓ Mise en place d'ateliers d'autonomie durant lesquels les enfants pourront de manière ludique et éducative perfectionner ces compétences.

Domaine d'apprentissage « Explorer le monde du vivant, des objets et de la matière »

- ✓ Des ateliers scientifiques seront organisés sur le temps scolaire. Ils seront menés par l'équipe d'animation. Après concertation avec les enseignants, des notions scientifiques seront abordées par le biais de l'expérimentation.

Cycles 2 et 3 :

- ✓ Socle commun domaine 1 : comprendre, s'exprimer en utilisant le langage des arts
 - Sensibilisé aux démarches artistiques, l'enfant apprendra à s'exprimer et communiquer par les arts, de manière individuelle et/ou collective, en concevant et réalisant des productions, visuelles, plastiques, sonores ou verbales notamment. Il s'exprimera par des activités, physiques, sportives ou artistiques, impliquant le corps. Il apprendra ainsi le contrôle et la maîtrise de soi.
- ✓ Socle commun domaine 3 : la formation de la personne et du citoyen

Projets :

- Atelier jeux de société avec découverte de jeux d'éducation à la citoyenneté,
- Animation sur la sécurité routière
- Initiation aux gestes de premiers secours
- Projet d'animation éco citoyen : fabrications de nichoirs, de mangeoires, atelier jardinage, sensibilisation aux éco gestes...

- Actions de sensibilisation permettant d'aborder la question de la différence avec les enfants : intervention de la ligue de l'Enseignement sur la lutte contre la discrimination dans les temps scolaires, péri et extrascolaires avec des jeux et des malettes pédagogiques ; apprentissage de la langue des signes ; sensibilisation au handicap via le sport ; mises en situation permettant d'expérimenter la perte d'un sens ou d'une capacité physique (manger les yeux bandés, discuter avec un casque anti-bruit, se déplacer en fauteuil roulant ...), mise à disposition d'expositions et de supports d'informations sur la lutte contre les discriminations, ...
- ✓ Socle commun domaine 4 : les démarches scientifiques
 - Dans le cadre des ateliers d'autonomie, les enfants pourront de manière ludique et éducative acquérir ou perfectionner des compétences dans ce domaine.
 - Des ateliers scientifiques seront organisés sur le temps scolaire. Ils seront menés par l'équipe d'animation. Après concertation avec les enseignants, des notions scientifiques seront abordées par le biais de l'expérimentation.

Mais aussi :

- ✓ Organisation de projets communs (ACM, écoles, associations, parents d'élèves).
Organisation de la « fête des enfants » (animations en famille, exposition des travaux réalisés durant l'année, portes ouvertes pour les associations avec présentation des activités et initiations, animations autour du livre avec la bibliothèque ...).
- ✓ **Activités Physiques et Sportives (APS)** complémentaires de l'EPS à l'école et du sport en club.
APS organisées dans le respect du code de l'action sociale et des familles.
- ✓ Interventions des associations sportives de la commune sur le temps des mercredis (initiations tennis, judo, pêche...).
- ✓ Participation aux projets culturels à destination des enfants mis en place par la Bibliothèque et/ou la MJC.

3. L'organisation de l'activité.

Les temps de l'Accueil Périscolaire et du Mercredi Educatif sont avant tout centrés sur la possibilité offerte à l'enfant de se reposer, de rêver, imaginer, créer, de jouer seul ou en groupe, et surtout selon son propre rythme.

Ils se traduiront par un aménagement particulier de l'espace (coins de vie) et du temps.

Les activités seront souvent proposées avec souplesse de façon à ne pas solliciter les enfants à l'excès, leur permettre de s'y adonner "gratuitement" et d'exercer leur choix au regard de leurs besoins propres.

Grâce à sa souplesse et aux effectifs plus réduits, l'accueil de loisirs périscolaire et les Mercredis Educatifs sont aussi l'occasion d'expérimenter des relations avec d'autres enfants sur un mode moins contraignant que celui nécessairement imposé à l'école.

L'Accueil Périscolaire ou le Mercredi Educatif est un lieu où la possibilité d'être en activité, de faire des activités, des jeux, existe avec comme objet premier le plaisir de les réaliser, de les vivre avec d'autres.

L'organisation des activités gravite autour de l'enfant, de ses choix, de ses envies, de ses besoins, tout en tenant compte des moyens disponibles.

Il est donc essentiel de :

- Consulter l'enfant avant d'élaborer un planning d'activités
- Lui permettre de faire des propositions d'activités
- Y répondre
- Faire preuve de souplesse : on n'est pas tenu de suivre le programme d'activités, on s'adapte aux envies du moment des enfants, même à celle de ne rien faire si l'enfant le souhaite.

Adapter l'organisation à l'enfant c'est :

- Respecter son rythme de vie.
- Respecter son choix de ne pas participer aux activités proposées ou d'y participer à son rythme.
- Accepter que parallèlement aux activités proposées l'enfant ne fasse rien ou s'occupe tout autrement. Encore faut-il lui en donner les moyens. Par la mise en place de coins permanents par exemple ou d'ateliers d'autonomie.
- Favoriser l'expression de leurs envies, de leurs projets et en garantir l'aboutissement.

L'enfant sait :

- Qu'il y a des activités proposées par les animateurs, mais que c'est lui qui choisit.
- Que s'il ne peut être satisfait dans un premier temps, il le sera par la suite (activité reconduite)
- Qu'il peut proposer des activités, émettre des souhaits qui seront pris en compte dans la mesure du possible.
- Qu'il a la possibilité de donner son avis sur les activités proposées, leur déroulement...

Concrètement, c'est aux animateurs de favoriser cette démarche en aménageant des temps durant lesquels les enfants pourront s'exprimer.

L'équipe doit s'adapter à la demande, s'il n'y a pas d'enfant dans une activité, l'animateur en question aide là où la demande est la plus importante. Si une activité n'a que peu de participants elle est maintenue.

Si les enfants ont envie de faire une autre activité non prévue, on essaie, dans la mesure du possible, de répondre à cette attente...

L'organisation de l'activité comporte plusieurs étapes :

- 1 - vérifier la viabilité de l'animation
- 2 - préparer le matériel nécessaire et en quantité suffisante
- 3 - rédiger une fiche récapitulative des règles et/ou des objectifs
- 4 - aménager l'espace si besoin
- 5 - adapter ses modes d'intervention
- 6 - animer son activité
- 7 - ranger le matériel
- 8 - établir un bilan rapide à chaud (peut se faire avec les enfants)

Tous les modes d'intervention doivent être utilisés pour permettre aux enfants de vivre pleinement les activités :

Faire faire : l'animateur définit le but de l'activité, fixe les règles et organise.

Faire avec : l'animateur a une nécessité technique ou relationnelle qui légitime ou explique sa présence.

Laisser faire : les enfants sont spontanément en situation d'animation, l'animateur reste vigilant mais n'intervient pas dans le déroulement.

Donner à faire : l'animateur agit sur l'environnement, mais pas sur le contenu ; il facilite le déroulement de l'activité et aide à résoudre une difficulté.

Les animateurs doivent toujours envisager un « plan B » pour palier à une annulation de l'activité (manque d'effectif, conditions météorologiques...). Ils doivent toujours pouvoir proposer une nouvelle animation.

4. Le projet.

Il faut faire du projet un principe de fonctionnement.

En effet, le projet a ce pouvoir de dynamiser et de fédérer une équipe. C'est donc un outil formidable pour insuffler un enthousiasme et une envie de faire des choses ensemble.

Certes, il ne s'agit pas de tomber dans la dérive inverse et de ne fonctionner qu'avec des projets. Les projets sont là pour ponctuer de temps à autre notre action et donner du sens à ce que nous faisons.

Ils sont soit :

- À l'initiative des enfants.
Un enfant ou un groupe d'enfants a une envie, il en fait part à un ou plusieurs animateurs qui deviennent les garants de l'aboutissement du projet.
C'est à l'équipe d'animation de favoriser l'émergence des projets des enfants en discutant avec eux et en aménageant des temps durant lesquels les enfants peuvent s'exprimer.
- À l'initiative des animateurs.
Les animateurs sont encouragés à proposer et monter des projets.

Un animateur a des compétences particulières, une passion qu'il souhaite faire partager, une idée... en accord avec les principes énoncés dans le projet pédagogique, il sait qu'il peut monter un projet et qu'il sera soutenu par l'équipe pour le mener à bien. A l'équipe ensuite d'être source de proposition auprès des enfants et de leur communiquer son enthousiasme.

- À l'initiative de la directrice.
C'est le rôle de la directrice d'impulser une certaine dynamique en proposant des idées de projets que l'équipe construira ensemble par la suite.

5. Les Activités Physiques et Sportives (APS).

En fonction des projets développés en cours d'année, des activités physiques et sportives (APS) pourront être mises en place durant l'Accueil Périscolaire et/ou les Mercredis Educatifs.

Dans le cadre des APS, les enfants seront encadrés par des éducateurs sportifs brevetés d'état.

Nous vérifierons au préalable que la structure à laquelle nous faisons appel est déclarée auprès du **S**ervice **D**épartemental à la **J**eunesse, à l'**E**ngagement et aux **S**ports (SDJES) et qu'elle a souscrit à une assurance en responsabilité civile dans le cadre de ses activités.

Nous demanderons également à ce qu'elle nous fasse parvenir les cartes professionnelles d'éducateur sportif des intervenants qui prendront en charge nos enfants.

Comme toutes les activités proposées dans les Accueils Collectifs de Mineurs, l'APS s'intégrera de manière cohérente dans le projet pédagogique de l'accueil.

L'intérêt pédagogique sera appréhendé en fonction de la nature de l'activité, du public accueilli, de l'encadrement et de l'objectif poursuivi. Il sera également réfléchi en prenant en compte le contexte (espace, temps), l'environnement dans lequel l'activité se déroule.

Les conditions d'organisation ?

Les conditions matérielles et notamment l'aménagement de l'espace sont essentielles pour la réussite de l'animation. Nous évaluerons le temps de pratique réel de l'activité, en rapport avec le temps de déplacement, d'installation et de préparation de l'activité. Nous veillerons à ce que le temps d'acheminement sur le lieu de pratique soit largement inférieur au temps d'activité sur place et que les temps d'installation et de préparation soient anticipés par des animations, voire intégrés dedans.

Les conditions d'encadrement ?

Les conditions d'encadrement seront déterminées en réunion d'équipe en détaillant le rôle de chaque membre de l'équipe d'animation (personne qualifiée, assistant, gestion générale du groupe...) et le cas échéant, le rôle de l'intervenant extérieur à l'équipe.

En cas d'intervention de ce dernier, nous préciserons, au préalable, nos attentes et définirons avec lui les objectifs et contenus de l'animation.

Ces APS seront préparées, conduites et encadrées selon les règles en vigueur, qui sont à la disposition des animateurs sur le lieu de l'accueil dans la bibliothèque de ressources pédagogiques qui leur est destinée. Ces règles auront été préalablement explicitées en réunion de préparation avec l'équipe d'animation.

VI/ L'accueil d'enfants en situation de handicap.

L'accueil d'enfants en situation de handicap s'inscrit dans un projet de société solidaire, ouvert à la différence et non discriminant rappelé dans la loi du 11 février 2005.

L'accès aux loisirs des enfants en situation de handicap pose la question du droit aux loisirs pour tous les enfants sans distinction aucune.

Nous considérons que ce droit est d'abord une nécessité en termes de « mieux vivre ensemble ». Lorsque l'on facilite la rencontre, lorsqu'on prépare et organise, on travaille indéniablement à favoriser le mieux vivre ensemble, à « construire des futurs citoyens » plus attentifs aux autres, ouverts à la différence, plus aptes à vivre ensemble.

Toutes les demandes seront donc prises en compte en veillant à assurer un accueil optimal de l'enfant dans le groupe.

L'accueil d'enfants en situation de handicap dans une structure de loisirs implique un projet d'intégration. C'est un acte de socialisation qui exclut la mise à l'écart de l'enfant accueilli.

En effet, l'intégration d'un ou plusieurs enfants en situation de handicap doit partir du principe que ces enfants pourront participer avec les autres à la très grande majorité des activités proposées.

Nous veillerons donc à ce qu'ils ne soient pas spectateurs du fonctionnement du centre ou vivent un accueil indépendant des autres, tout en préservant à l'accueil de loisirs sa vocation collective et ses spécificités éducatives et pédagogiques.

L'accueil qui convient aux enfants valides n'est souvent pas bien loin de convenir aux enfants dont la différence est une incapacité physique, sensorielle, ou autre. Si nous ne pouvons agir sur les incapacités des enfants, il est à la mesure de chaque accueil de réduire la portée du handicap qui en découle.

Les moyens humains susceptibles d'être mobilisés doivent être des animateurs ou des directeurs sensibilisés aux problématiques des handicaps mais pas des éducateurs spécialisés ou du personnel médical.

Tout accueil d'un enfant en situation de handicap nécessite : une ANTICIPATION, des démarches.

Un dialogue clair avec les familles nous permettra de l'organiser au mieux tant pour l'enfant lui-même que pour sa famille, les autres enfants et les encadrants.

Les modalités d'accueil sont concertées entre les parents et l'équipe éducative.

Une procédure spécifique est mise en place.

Chaque demande sera analysée pour prendre les décisions qui s'imposent en termes de moyens : humain, matériel, médical, en termes d'aménagement de l'espace, en termes de formation du personnel, en termes de sécurité ...

Nous nous doterons ensuite des moyens nécessaires pour cet accueil dans la limite de nos possibilités matérielles, humaines, financières et pédagogiques. En outre, la Commune pourra conventionner avec tout organisme compétent susceptible de contribuer à l'accueil optimal de l'enfant dans ses accueils collectifs.

Toutefois, la Commune évaluera également ses limites quant à sa faculté d'intégration en fonction des demandes et se réserve le droit de refuser l'accès à un enfant dans la mesure où il y aurait prise de risques non maîtrisables pour l'équipe pédagogique, le groupe d'enfants ou l'enfant lui-même ou un manque de moyens permettant un accueil dans de bonnes conditions.

Dans tous les cas, toute décision conduisant à un refus d'accueillir un enfant en situation de handicap sera précédée d'un dialogue approfondi avec la famille et sera motivée par des éléments objectifs et circonstanciés rendant impossible cet accueil.

Etapas de la procédure spécifique :

→ Prise de contact :

- Évaluer approximativement la situation,
- Programmer une rencontre avec les acteurs (parents et/ou structure spécialisée et/ou directeur de l'accueil...)

→ Première rencontre :

- Répondre aux questions des parents
- Évaluer précisément la situation à l'aide d'un outil d'évaluation qui peut soit être remis aux familles au moment de la rencontre pour une lecture partagée et rempli avec eux, soit servir de guide d'entretien et être rempli en leur absence sur la base des notes fidèles à la parole des parents.
- S'informer de la personnalité et des particularités de l'enfant : quel est son/ses handicaps, ses possibilités, ses capacités relationnelles, d'autonomie et ses centres d'intérêt ?
- Si possible envisager déjà les modalités d'accueil : quelle structure, quel temps d'adaptation (présence des parents ou d'un éducateur), durée journalière, ...

→ Contact : tenir au courant la famille du suivi de leur demande. Leur donner une date de réponse.

→ Deuxième rencontre : proposer l'accueil aménagé à la famille, visite de la structure, faire signer un document validant les conditions d'accueil concertées avec les familles.

VII/ Relationnel et fonctionnement de l'équipe.

1. Relations entre enfants.

Il s'agit de veiller à ce que ces relations reposent sur le respect et la tolérance. L'objectif étant que les enfants arrivent à réguler eux-mêmes leurs relations, les animateurs sont présents et interviennent si nécessaire.

2. Relations Adultes/Enfants.

Elles doivent être basées sur un respect réciproque. L'objectif principal est d'être à l'écoute de l'enfant, de lui permettre de s'exprimer et d'exprimer des désirs ou encore des besoins (activités / projets). Il s'agit d'établir un climat de confiance.

La vie en collectivité suppose des règles. Nous informerons les enfants des règles qui leur sont imposées et qu'ils doivent respecter, mais aussi des conséquences lorsqu'ils ne les suivent pas.

On prendra le temps de leur expliquer le pourquoi de ces règles. Les enfants pourront également participer à l'élaboration de certaines d'entre elles.

Enfin, les règles énoncées sont les mêmes pour tous, y compris l'équipe d'animation. Nous nous devons de montrer l'exemple.

Pour que les relations animateurs / enfants restent de bonne qualité, il ne faut pas hésiter à passer le relais à un autre adulte en cas de difficultés relationnelles, de plus la direction doit en être informée, et pourra donner des outils, des conseils aux animateurs et intervenir si nécessaire.

Pendant les réunions les membres de l'équipe devront aborder les difficultés rencontrées avec les enfants ou autres.

L'autorité des animateurs est légitimée par leur fonction de membre de la communauté éducative, de garant de la sécurité des enfants, du bon déroulement de la vie collective et du bon fonctionnement de l'Accueil.

Les sanctions, si elles sont nécessaires, seront expliquées, adaptées à l'âge de l'enfant, proportionnelles, dans la mesure du possible réparatrices et dans tous les cas, les enfants seront prévenus avant.

L'autorité ne s'appuiera en aucun cas sur une quelconque violence : cris, gestes, paroles blessantes. S'il convient de réprimer certains actes, l'identité des enfants ne sera jamais impliquée lors du discours qu'il leur sera tenu.

Les animateurs sont garants de la sécurité physique, psychologique et morale des enfants. Ils sont "référents" et doivent, à ce titre, adopter une conduite adéquate et respecter les règles de vie de l'Accueil.

Ils ont à leur disposition des outils de réglementation et de législation concernant l'accueil des mineurs ainsi que des documents spécifiques relatifs à l'animation.

3. Relation avec les familles.

Etre à l'écoute des parents et discuter avec eux est un moyen qui nous aidera à mieux connaître chaque enfant et à prendre en compte ce qu'il est et ce qu'il vit en dehors de nos accueils de loisirs. Ce contact avec les parents les rassure. Ils savent à qui ils ont confié leurs enfants.

Dans le cas de situations difficiles (pour l'enfant et/ou sa famille), l'équipe devra respecter la confidentialité des informations données.

Lors de difficultés avec un enfant ou des parents, il est indispensable que la directrice et l'ensemble de l'équipe soit mise au courant afin de pouvoir gérer et remédier à cette situation.

Si les parents retournent des critiques, des demandes, ou qu'ils ne sont pas satisfaits des services proposés par l'Accueil, les animateurs les inviteront à en discuter directement avec la directrice.

De même si les parents ont des retours positifs à faire sur l'Accueil, la direction en sera informée par les animateurs.

Le projet pédagogique est consultable sur le lieu d'accueil, sur le site internet de la Commune et sur le Portail Famille.

Les parents en sont informés au moment de l'inscription.

4. Vie collective.

Pour la bonne marche des Accueils, il est important de rappeler certains principes incontournables.

Les animateurs se doivent de respecter les horaires de travail, d'éviter les écarts de langage et les actes de violence, de participer à toutes les réunions de travail. L'équipe se doit de créer un climat amical et une vie entre adultes.

La qualité du travail d'équipe sera en grande partie garantie par une communication optimale des informations, cela permettra une bonne coordination dans l'équipe, la cohérence dans les interventions vis-à-vis des enfants, des parents et des partenaires. La directrice devra être mise au courant des événements principaux sur chaque journée, des difficultés rencontrées, des moments forts... Toutes les initiatives devront être validées par la direction.

De plus, pour maintenir de bonnes relations de travail, chaque membre de l'équipe est invité pendant les réunions de travail à s'exprimer sur son ressenti par rapport au déroulement de l'Accueil, son travail, ses relations avec les autres membres de l'équipe... ces échanges permettront de prévenir si possible les problèmes.

Les animateurs peuvent solliciter la directrice pour des entretiens individuels plus ou moins formels en fonction des demandes, dont les motifs peuvent être variés : aide sur des techniques d'animations, sur la préparation d'activités ou leur réalisation, problèmes personnels impactant l'activité professionnelle, demande de retour sur ses pratiques, difficultés rencontrées dans l'équipe ou avec les enfants...

La direction peut aussi assurer des temps de formation, individuels ou collectifs sur : des pratiques d'animation, des temps de connaissance de l'enfant ou d'autres thèmes... soit sur demande de l'équipe, soit suite à des observations faites sur le terrain.

5. Travail d'équipe.

Des réunions de travail sont planifiées de la façon suivante :

- Réunions de préparation.
- Réunions intermédiaires (point sur les enfants, sur les activités, sur la vie de l'Accueil, sur l'équipe)
- Réunion bilan au terme de l'Accueil.

L'animateur peut demander une réunion supplémentaire à la directrice pour exposer ses difficultés ou lui faire part d'informations importantes.

Le travail d'équipe sera basé sur l'écoute et la confiance. Il est aussi important que les animateurs soient cohérents entre eux et avec les enfants pour leur montrer des bases communes et solides d'encadrement.

a) Les réunions de préparation.

Elles permettent de :

- Présenter et échanger sur le projet pédagogique de l'Accueil.
- Élaborer des projets d'animations et d'activités.
- Définir les plannings d'animations et d'activités
- Se répartir les tâches (planning/lieu/animateur)
- Effectuer les réservations (lieux, salles, transports, ...)

b) Les réunions intermédiaires.

Elles sont de plusieurs types.

Chaque semaine aura lieu une réunion d'équipe au cours de laquelle seront abordés :

- Un bilan de la semaine où il sera possible d'évoquer les points forts de la semaine et/ou les difficultés rencontrées lors de la mise en place d'une activité ou la relation difficile avec un enfant.
- La préparation de la semaine suivante (quelles activités, en quels lieux, ...), les choses à prévoir...

Une fois par mois, l'équipe prendra un moment pour faire le point sur son travail et sur les relations entre membres de l'équipe.

Une fois par mois, l'équipe prendra un temps pour évaluer le bon déroulement de l'Accueil en fonction des objectifs fixés.

L'équipe devra pouvoir apporter l'aide nécessaire à tous membres qui le souhaitent tant pour la mise en place d'activités que pour aborder une situation particulière.

c) La réunion de bilan.

Au terme de l'Accueil une réunion de bilan sera organisée afin d'évaluer l'organisation de l'Accueil, si les objectifs pédagogiques ont été atteints, les difficultés rencontrées, les réussites ... et ainsi adapter les objectifs, les moyens et l'organisation pour la saison suivante.

Un bilan sera rédigé et confié à l'organisateur. Il sera utilisé comme document ressource lors de la préparation des saisons à venir.

6. Rôle de la directrice et de l'animateur.

a) La directrice.

- Garantir le respect du projet pédagogique et de la réglementation,
- Garantir la sécurité et le bien être des enfants.
- Assurer la gestion administrative (déclarations, demandes de devis, etc.) et financière (respect du budget alloué, tenue de la régie ...)
- Gérer les présences des enfants (listing Bel Ami)
- Élaborer les plannings avec l'équipe et effectuer les réservations des salles ou équipements auprès des services compétents,
- Assurer la communication avec les parents et les partenaires,
- Garantir la démarche d'évaluation,
- Gérer et animer l'équipe (gestion des présences/absences des animateurs, animation des réunions, etc.).

b) L'animateur.

L'animateur encadre des groupes d'enfants pendant leurs temps de loisirs. Cette fonction nécessite de respecter les consignes de sécurité en ce qui concerne les personnes, le matériel et les locaux utilisés.

Il est responsable des enfants qui lui sont confiés et doit répondre à leurs besoins fondamentaux, mais aussi garantir leur sécurité, leur bien-être affectif et physique.

L'animateur met en place ses projets d'animation et y participe ; projets répondant aux exigences éducatives et pédagogiques de l'organisateur pour lequel il travaille. Il anime des activités adaptées aux enfants et à leurs attentes. Chaque animateur est tenu de respecter ses horaires de travail et ses temps de pauses en fonction des plannings.

L'animateur représente pour les enfants un repère essentiel au sein de la structure, c'est un individu référent auquel l'enfant s'identifie. C'est pourquoi il doit s'adapter aux différentes personnalités et avoir les rôles suivants :

- Être cohérent vis-à-vis des règles établies au sein de l'Accueil et appliquer à lui-même ce qu'il impose aux enfants.
- Se documenter et effectuer en amont la préparation de chaque activité pour en assurer le bon déroulement (fiche séance, sécurité...).
- Être à l'écoute de chacun et jouer un rôle moteur au sein du groupe.
- Être présent et disponible.
- Être organisé.

- Être ponctuel.
- Connaître et mettre en œuvre le projet pédagogique de l'Accueil.
- S'informer : différents documents seront mis à disposition (projet éducatif et pédagogique, PEDT, réglementation, ressources pédagogiques).
- Connaître la réglementation.
- Connaître les intérêts et besoins du public (rythme et étapes de développement).
- Prendre en considération les capacités de l'enfant afin d'adapter au mieux les activités.
- Évaluer et analyser ses temps d'animation.

VIII/ Evaluation.

L'évaluation permet de vérifier la qualité du travail réalisé, la cohérence et la pertinence des actions au regard du projet éducatif et pédagogique.

Elle permet également de concevoir et de proposer d'éventuelles adaptations.

L'équipe d'animation se retrouvera chaque semaine pour voir si les activités sont en phase avec les objectifs et si elles ont fonctionné, les points positifs et négatifs, la vie du groupe.

A la fin de l'Accueil un bilan global sera fait par l'équipe d'animation, celui-ci permettra notamment de déterminer les futurs projets qui pourront être poursuivis ou mis en place.

Un bilan par trimestre et un autre de fin d'année sera fait avec les enfants afin d'avoir leurs ressentis sur le déroulement de l'Accueil. Il est du ressort de l'animateur d'échanger régulièrement avec les enfants afin que ce temps de bilan soit le moins formel possible.

A la fin de l'Accueil, un bilan sera remis l'organisateur, la Commune de Richemont. Ce bilan comprendra un retour sur chaque activité de l'Accueil, sur l'évolution du groupe d'enfants qui aura fréquenté l'Accueil, ainsi qu'un retour sur l'organisation et sur les objectifs pédagogiques.

L'évaluation se fera selon des critères :

Quantitatifs : fréquentation, régularité, participation aux animations proposées,

...

Qualitatifs : évolution, intégration des règles de vie, implication dans les animations, retours de l'équipe d'animation, ressenti des enfants, des familles ...

Les modalités d'évaluation sont les suivantes :

Carnet de bord pour observer l'évolution des enfants,

Réunions de bilans,

Comptes rendus de réunions.

Fiches de postes, grille d'auto-évaluation pour les animateurs,

Echanges informels quotidiens de l'équipe d'animation.

Réunions hebdomadaires sur le fonctionnement et les projets.

Bilans sur chaque action (objectifs, déroulement, difficultés, perspectives).

Réunions et compte rendus avec les partenaires.

Recueil et analyse des retours des enfants et de leurs familles.

Observation de la vie de l'Accueil au quotidien.

...

IX/ Réglementation.

1. Baignades.

Les baignades se dérouleront toujours sous la surveillance de personnes ayant le diplôme requis. Nous signalerons notre présence et respecterons les taux d'encadrement spécifiques : 1 animateur pour 5 enfants de moins de 6 ans dans l'eau et 1 animateur pour 8 enfants de plus de 6 ans dans l'eau.

L'activité baignade étant une activité spécifique, elle sera préparée, conduite et encadrée selon les règles en vigueur, qui sont explicitées préalablement en réunion de préparation avec l'équipe d'animation et qui sont à disposition des animateurs sur le lieu de l'accueil dans la bibliothèque de ressources pédagogiques qui leur est destinée.

2. Alimentation.

Cantine :

Nos repas sont livrés en liaison froide par le prestataire « Orne Restauration »

Les plats sont reçus froids et remis en température pour l'heure du service.

Les autres denrées sont correctement protégées et séparées.

La réception des plats, leur conservation sous des normes d'hygiène conformes à la législation en vigueur, et le service sont assurés par une employée communale, ayant suivi la formation HACCP.

La directrice de l'Accueil s'assure en outre de vérifier la mise en œuvre et le respect des procédures d'hygiène et de sécurité (procédure HACCP).

Les menus sont affichés aux écoles, dans le réfectoire, ils sont mis en ligne sur le site internet de la Commune et sur le Portail Famille.

« Animation cuisine » et goûters :

L'équipe d'encadrement est garante du respect des normes d'hygiène : respect de la chaîne du froid, relevé des températures dans le réfrigérateur, stockage des aliments, échantillonnages, ...

Quelques principes de bases à respecter :

- Les achats des denrées nécessaires sont assurés par la directrice (équipée de glacières pour le respect de la chaîne du froid – normes HACCP).
- Le fonctionnement et la propreté du réfrigérateur sont contrôlés chaque jour.
- La température à l'intérieur du réfrigérateur est relevée chaque jour et notée dans le cahier prévu à cet effet (préciser la date). Elle ne doit pas être supérieure à 4°.

- Tous les aliments cuisinés font l'objet d'un échantillonnage (80 à 100g par aliment). Tous les échantillons sont étiquetés avec la date du jour et conservés au réfrigérateur dans une boîte hermétique pendant 5 jours.
- Concernant les autres aliments, les codes barres de leurs boîtes d'emballage sont conservés et placés dans le cahier prévu à cet effet, avec la nature de l'aliment et la date à laquelle il a été utilisé la première fois.
- Les animateurs portent une attention particulière aux dates de péremption et veillent à ne pas casser la chaîne du froid (éviter de laisser trop longtemps des aliments en dehors du réfrigérateur).
- Les aliments sont stockés dans les armoires prévues à cet effet, jamais à proximité de produits d'entretien et d'hygiène, ni à même le sol.
- Les animateurs veillent également à ce que les produits frais, congelés ou surgelés ne soient pas stockés avec leurs suremballages.
- Tous les aliments ayant été servis et qui n'ont pas été consommés ne sont pas conservés. Tous les restes sont jetés.
- Les adultes et les enfants en contact avec les aliments, se lavent les mains régulièrement.
- Les animateurs veillent à ce que les ustensiles et les plans de préparation utilisés soient propres et les lavent autant de fois que nécessaire.
- Les animateurs veillent à ce que les lieux de « repas » soient propres et les tables et les chaises désinfectées.

Que les régimes alimentaires soient d'ordre médical ou religieux, ils seront respectés. Toutes ces informations auront été notées au préalable par les parents sur la fiche sanitaire de liaison.

Les goûters sont conçus pour être équilibrés sur la semaine mais tiennent également compte des repas qui sont servis à la cantine. Les goûters proposés sont variés : laitage, fruit frais, gâteaux, pain frais Occasionnellement, des goûters sont confectionnés par les animateurs : crêpes, cakes ...

Un mémo récapitulant les règles de restauration en ACM est à la disposition des animateurs sur le lieu de l'accueil dans la bibliothèque de ressources pédagogiques qui leur est destinée. Ces règles sont préalablement explicitées en réunion de préparation avec l'équipe d'animation.

3. Transport.

Transport en bus :

Tout le monde est assis, une personne par siège et doit être attachée. Un chef de convoi est désigné afin de compter, à chaque montée et descente du bus, les enfants à l'aide d'une liste des enfants présents et leur nombre.

Un mémo récapitulatif de la réglementation des transports et déplacements d'enfants en ACM est à la disposition des animateurs sur le lieu de l'accueil dans la bibliothèque de ressources pédagogiques qui leur est destinée. Ces règles sont préalablement explicitées en réunion de préparation avec l'équipe d'animation.

4. Santé.

La directrice de l'Accueil se chargera du suivi sanitaire. Elle est chargée des inventaires et commandes de la pharmacie, de la préparation et de l'entretien des trousse de secours.

Les trousse de secours seront placées dans un endroit déterminé par l'équipe d'animation et seront vérifiées chaque jour.

Les fiches sanitaires de liaison sont confidentielles, c'est donc la directrice qui se chargera de les consulter et d'informer l'équipe des dispositions à prendre. Elles seront rangées par ordre alphabétique dans un classeur placé à un endroit connu de toute l'équipe d'animation. Responsable de ces fiches la directrice les lira attentivement, relèvera les pathologies des enfants (allergie par exemple) et en fera part au reste de l'équipe. Elle en dressera une liste récapitulative regroupant les points importants à retenir et la placera à l'avant du classeur pour une meilleure utilisation. Ces fiches seront à emporter par les animateurs lors de chaque sortie.

En ACM aucun médicament ne peut être donné sans ordonnance médicale (même pour de l'homéopathie ou des médicaments obtenus sans ordonnance). De plus, il est rappelé que les enfants ne sont en aucun cas autorisés à prendre seuls des médicaments.

Tout traitement médical à suivre doit donc être justifié par une ordonnance médicale et sera prodigué chaque fois que possible par la directrice de l'accueil, assurant la fonction d'assistante sanitaire.

Les interventions seront notées dans le registre d'infirmerie. A chaque départ en activité, l'animateur prendra une trousse de secours.

Tous les soins qui seront dispensés aux enfants (à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Accueil et même s'ils paraissent bénins) sont à consigner dans le carnet d'infirmerie. Chaque animateur doit préciser le nom de l'enfant, ce dont il souffre, le soin prodigué et la date. Il signera le carnet et se portera alors responsable de son acte. Il veillera également à ne pas se trouver seul dans une pièce fermée avec l'enfant au moment du soin pour éviter tout quiproquo.

Si un animateur traite un problème de santé délicat, ou redondant ou qui peut avoir des suites gênantes, il en tiendra informée la direction.

Un mémo concernant le suivi sanitaire est à la disposition des animateurs sur le lieu de l'accueil dans la bibliothèque de ressources pédagogiques qui leur est destinée.

Ce point est préalablement explicité en réunion de préparation avec l'équipe d'animation.

5. Sécurité.

L'équipe veillera constamment à ce que les enfants se trouvent en sécurité totale (morale, physique et affective), afin de minimiser tout danger latent. Par conséquent, elle devra être présente à tout moment.

L'équipe d'animation accompagnera constamment les enfants dans toutes les activités.

Des dispositions seront prises :

Respect du rythme de chacun.

Alimentation équilibrée, en quantité suffisante.

Activités adaptées à l'âge des enfants, encadrement réalisé par du personnel qualifié.

Pharmacie portable toujours à disposition.

Téléphone portable toujours à disposition.

Véhicule toujours à proximité immédiate.

Présence effective des animateurs, écoute, disponibilité, conseils...

Affichage des tableaux d'activités de la semaine.

Le nombre d'animateurs encadrant une activité sera toujours conforme aux quotas indiqués par le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES).

Un animateur ne reste pas seul avec un enfant quelque soit son âge.

Tous les locaux et terrains utilisés devront répondre à des règles de sécurité précises : accessibilité et issue de secours, proximité de toilettes et points d'eau, possibilités d'appel (téléphone fixe ou réseau permettant d'utiliser un mobile).

Tous les déplacements (lieu, horaires et itinéraires) seront connus des animateurs, de la Commune et des parents.

Les sorties seront préparées et effectuées en connaissance du lieu et de la météo.

Toutes les APS seront encadrées par des personnes possédant un niveau de qualification reconnu par l'Etat.

Les animateurs ont à leur disposition toute la documentation nécessaire concernant la réglementation en vigueur, des ressources pédagogiques concernant les publics accueillis et les animations.

La réglementation en vigueur et les règles de sécurité seront abordées et travaillées en réunion de préparation avec les animateurs.

X/ Points divers.

1. Déplacement.

Lorsqu'on se déplace en groupe avec les enfants, un animateur doit obligatoirement se placer en tête de groupe et un autre obligatoirement en queue de groupe. Chaque fois que possible, il faut plutôt marcher sur le trottoir

que sur la route. De la même façon, pour traverser une route, chaque fois que possible on utilisera le passage piétons.

On informe les enfants avant le départ qu'au moment de traverser, ils doivent s'arrêter sur le trottoir et attendre le signal des animateurs pour avancer.

Avant toute traversée, les animateurs vérifient la circulation et se placent de part et d'autre du passage-piétons.

Sur route le groupe est astreint de marcher du côté droit de la chaussée.

2. Téléphone portable.

Les membres de l'équipe utiliseront leurs portables uniquement pendant les temps de pause. Seule la directrice peut s'en servir en temps d'accueil pour la gestion de l'organisation par exemple.

3. Pauses/cigarette.

Les animateurs pourront prendre des pauses durant la journée mais sans en abuser. Ils devront se montrer raisonnables quant à leur nombre et leur durée. Elles ne peuvent avoir lieu qu'en dehors des temps d'activités. L'animateur préviendra l'ensemble de l'équipe, il vérifiera au préalable que le taux d'encadrement légal est respecté.

Les adultes ne fumeront pas dans les locaux accueillant les enfants. Ils pourront fumer pendant leur pause et dès lors que ce n'est pas à la vue des enfants et que cela ne nuise pas à l'animation.

4. Locaux.

Du personnel est chargé du ménage, les animateurs eux aussi y veillent, mais toutes les personnes fréquentant les lieux d'accueil sont solidairement responsables de la propreté des locaux, du mobilier et du matériel mis à leur disposition.

Dans toutes les salles, les fenêtres et les portes doivent être fermées et les lumières éteintes après les activités. La propreté et l'économie d'énergie sont l'affaire de tous. De nombreuses poubelles sont mises à disposition pour recueillir gobelets, bouteilles, sachets, papiers gras, etc.

5. Matériel.

Il est stocké dans un endroit dont l'usage est exclusivement réservé aux membres de l'équipe. Il appartient donc aux animateurs de sortir le matériel et de le ranger.

Chaque animateur doit préparer son matériel avant l'activité.

Les animateurs peuvent demander du matériel spécifique justifié à la direction, plus la demande sera faite tôt, plus ils auront de chance de l'obtenir.

L'animateur devra sensibiliser les enfants à la valeur des objets, jeux ou matériel mis à leur disposition ainsi qu'à leur intérêt de garder ces derniers dans un bon état.

La responsabilisation des enfants par rapport à des biens ne leur appartenant pas, mais auxquels ils ont accès inclura le respect du matériel, de son utilisation ainsi que de son entretien.

6. Objets de valeur.

Il est recommandé à chacun de ne pas venir à l'Accueil Périscolaire et aux Mercredis Educatifs avec des objets de valeur. Chacun est responsable des ses effets personnels.

La Commune de Richemont est assurée en responsabilité civile, mais celle-ci ne couvre pas les affaires personnelles. Ainsi, en cas de disparition éventuelle d'un objet de valeur appartenant à un enfant, l'équipe d'animation ne pourra pas être tenue responsable et ne remboursera pas le dit objet.